



L'UNION EUROPÉENNE ET LA LUTTE CONTRE LES PESTICIDES

PROPOSITIONS DE LA COMMISSION EUROPÉENNE JUIN 2022

UNE ASPIRATION D'UNE MAJORITÉ DES EUROPÉENS

En mars 2022, 1,2 million de citoyens européens ont signé une pétition appelant à la sortie des pesticides d'ici 2035. En même temps, la conférence sur l'avenir de l'Europe, regroupant 800 citoyens de toute l'Europe de mars 2021 à mars 2022, a appelé à une réduction drastique des pesticides chimiques et des engrais. Pressée de réagir, la Commission Européenne a présenté le 22 juin, une proposition de règlement contraignant sur l'utilisation des pesticides dans l'UE.



REMÉDIER À UNE SITUATION ALARMANTE ET DANGEREUSE

La Commission Européenne constate que les règles actuelles sur une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable ne sont pas **assez contraignantes et mises en œuvre de manière inégale**. D'où une situation de stagnation, voire de régression. La moyenne de l'UE passe ainsi de 2,98 kg/ha en 2011 à 3,13 kg/ha en 2019 avec des disparités entre pays (Chypre 9,98 kg/ha ; France 4,46 ; Allemagne 3,80 alors que la Suède en est à 0,60 !).

Depuis 2009, la crise de la biodiversité s'est accentuée : des espèces disparaissent, l'agriculture intensive appauvrit les sols et la biodiversité ; des maladies chez les humains (cancers, infertilité) résultent du contact avec les pesticides. L'agrobusiness européen des pesticides (12 milliards en 2019) est florissant. L'Europe est leader mondial en exportation de pesticides.

PROPOSITIONS DE LA COMMISSION : DES RÈGLES CLAIRES ET CONTRAIGNANTES

- **Réduire de 50 % d'ici à 2030 l'utilisation des pesticides chimiques et les risques qui y sont associés, ainsi que l'utilisation des pesticides les plus dangereux.** Les Etats membres fixeront leurs propres objectifs nationaux de réduction en cohérence avec ceux définis à l'échelle de l'UE.
- **Interdire tous les pesticides dans les zones sensibles,** tels que les espaces verts urbains, les terrains de jeux, de loisirs et de sport, les sentiers publics et les zones protégées conformément à Natura 2000, et toute zone ayant des pollinisateurs menacés.
- **Les Etats membres remettront à la Commission des rapports annuels** sur la mise en œuvre.
- **Soutenir la transition** : garantir aux agriculteurs une compensation pour les coûts liés à la mise en œuvre des nouvelles règles sur une période de transition de 5 ans. Elargir l'éventail des solutions de remplacement biologiques.

PROCHAINES ÉTAPES

Les propositions vont être examinées par le Parlement européen et le Conseil (présidents des pays et ministres concernés). Puissent-ils résister aux puissants lobbys agricoles et industriels. Sans attendre, nous allons travailler localement sur « Pesticides et santé humaine dans l'UE ». Qui n'est pas concerné ? Une campagne de sensibilisation se prépare.



- **Du 2 au 8 mai 2023** : animations proposées pour découvrir l'Europe en partenariat avec la Mairie et la Maison de l'Europe de Nantes

→ **Contact :**
L'Union Européenne et Nous
 ☎ 02 40 02 49 15